

Prescriptions de la Coupe Fribourgeoise Fit+Fun

1. But

- 1.1. Cette coupe est organisée afin de donner la possibilité à des gymnastes actifs/actives, dames/hommes et dames-seniors/hommes-seniors de prendre part à des concours Fit+Fun durant la saison d'hiver.
- 1.2. Le but est aussi de faire découvrir progressivement les exigences des concours Fit+Fun selon les directives fédérales et éventuellement d'amener ces gymnastes à franchir le pas et à s'inscrire à des concours lors de différentes fêtes de gymnastique (championnat cantonal de société, fêtes cantonales, fêtes fédérales).
- 1.3. Un objectif important est de créer des liens entre les sociétés et entre les gymnastes. Ces liens doivent être placés sous le signe du Fair-play et de l'amitié caractérisés par l'esprit FSG.
- 1.4. Ce concours ne doit pas surcharger le calendrier et l'emploi du temps des gymnastes. C'est pourquoi il est conçu de façon à pouvoir organiser les diverses rencontres durant les heures d'entraînement des sociétés.

2. Participants

- 2.1. Toutes les sociétés affiliées à la FFG peuvent inscrire une équipe à cette coupe. Il faut au minimum 6 gymnastes pour prendre part au concours.
- 2.2. Tous les gymnastes masculins et féminins des catégories actifs/actives, dames/hommes et dames-seniors/hommes-seniors peuvent participer.
- 2.3. Les sociétés FSG limitrophes au canton de Fribourg peuvent s'inscrire sous réserve d'approbation par la Division Polysport Adulte.

3. Principes généraux

- 3.1. En fonction du nombre d'inscriptions, les sociétés sont réparties par groupes, de 3 à 5 sociétés.
- 3.2. Durant l'année, chaque société reçoit une fois les autres sociétés de son groupe : c'est ce qu'on appelle une rencontre. Exemple : pour un groupe de 4 sociétés, il y aura 4 rencontres.
- 3.3. Un classement est établi comme pour un championnat de football. Le premier du groupe est promu dans le groupe supérieur, le dernier du groupe est relégué dans le groupe inférieur. Le 1^{er} du groupe 1 est proclamé vainqueur de la coupe (l'article 8.1. fait foi), mais seule une équipe fribourgeoise peut la remporter.
- 3.4. L'année suivante, une nouvelle coupe est organisée avec la formation des groupes résultant des promotions et relégations de l'année précédente.

4. Organisation générale

- 4.1. La coupe est organisée par la Division Polysport Adultes de la FFG.
- 4.2. La coupe se déroule du 1^{er} janvier au 30 avril.
- 4.3. Les sociétés qui veulent prendre part à la coupe doivent s'inscrire jusqu'au 10 octobre en ligne sur le site de la FFG ou directement au secrétariat FFG.
- 4.4. La coupe est organisée uniquement si 3 sociétés au minimum sont inscrites.
- 4.5. Selon les inscriptions, la Division répartit les sociétés dans les différents groupes selon les rangs de la coupe de l'année précédente. Le nombre minimum de sociétés par groupe est de 3 et le nombre maximum est de 5.
- 4.6. Les sociétés inscrites sont invitées à une séance afin de planifier les dates et les heures des rencontres.
- 4.7. En général, la rencontre se déroule durant les heures d'entraînement de la société qui reçoit. Celle-ci doit fournir au moins une plage horaire d'une heure et demie.

5. Déroulement de la rencontre

- 5.1. La société qui reçoit s'occupe de l'échauffement.
- 5.2. Les gymnastes se confrontent aux quatre tâches suivantes :
 - FF1 a Football – Témoin
 - FF1 b Balles et planche
 - FF2 a Unihockey en équipe
 - FF2 b Balle en 8

Ces tâches changent chaque année.

- 5.3. La société forme le plus grand nombre possible d'équipes de 6 gymnastes, les autres gymnastes sont des personnes échangeables. Comme le barème tient compte du sexe et de l'âge, les gymnastes qui composent l'équipe peuvent être uniquement masculin, uniquement féminin ou mixte. De plus, les gymnastes actifs/actives, dames/hommes et dames-seniors/hommes-seniors peuvent être mélangés au sein d'une même équipe.
- 5.4. À tour de rôle, les équipes des sociétés exécutent les différentes tâches. Selon le barème en vigueur, chaque équipe obtient des points. La moyenne des points des équipes de chaque société est calculée. Pour les sociétés qui alignent 2 équipes et plus, le résultat de l'équipe qui a obtenu le moins de points n'est pas pris en compte pour le calcul de la moyenne.
- 5.5. Dans une rencontre, il y a 4 tâches à effectuer. Chaque tâche rapporte des points. Les points sont attribués en fonction du nombre d'équipes par groupe.
- 5.6. Le capitaine de l'équipe remplit la feuille d'équipe (annexe 2) et la remet au juge avant la première confrontation de la rencontre.
- 5.7. Sur cette feuille d'équipe, il inscrit les gymnastes prenant part à la rencontre, le sexe et la catégorie dans laquelle ils concourent ainsi que les tâches auxquelles ils se présentent. Une fois la feuille d'équipe remise au responsable de la rencontre, aucun changement ne pourra être effectué.

6. Exigences et jugement

- 6.1. Les gymnastes ne peuvent concourir qu'avec une seule société.
- 6.2. Le concours se déroule selon les prescriptions et les barèmes en vigueur sur le site de la Fédération Suisse de Gymnastique : www.stv-fsg.ch/fr/branches-sportives/fit-fun
- 6.3. La Division est responsable de trouver les juges pour les différentes rencontres.

7. Classement

- 7.1. En cas d'égalité de point, on additionne les moyennes de points de toutes les rencontres. La société qui a le plus grand total est classée devant. En cas d'égalité lors de l'addition des moyennes, c'est la confrontation directe qui départage.
- 7.2. Le classement intermédiaire paraîtra dans les Fri-gym. Le classement définitif est envoyé à chaque société participante.

8. Vainqueur de la coupe et prix

- 8.1. À l'issue des rencontres, le premier du groupe 1 est déclaré vainqueur de la Coupe d'hiver Fit+Fun.
La société fribourgeoise qui gagne la coupe est chargée d'inscrire son nom sur la plaquette. Cette coupe est remise en jeu l'année suivante et ne peut donc jamais être gagnée définitivement.
- 8.2. Les trois premiers reçoivent un prix.
- 8.3. Les prix et la coupe sont remis lors de la dernière rencontre du groupe 1.

9. Frais

- 9.1. La finance d'inscription est de CHF 60.- par saison (= hiver).
- 9.2. La FFG envoie une facture à chaque société pour la totalité des finances d'inscription.

10. Recours

- 10.1. Tous les litiges sont à adresser à la Division Polysport Adultes, qui les règlera.

11. Dispositions diverses

- 11.1. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- 11.2. Si des photos et vidéos sont prises lors des rencontres, elles peuvent être utilisées pour le site internet et/ou pour les réseaux sociaux de la FFG. Toute transmission à des tiers intervient après un examen minutieux.
- 11.3. Par leur présence aux rencontres, les gymnastes acceptent l'éventualité de figurer sur une photo/vidéo. Si un gymnaste ne souhaite en aucun cas être photographié, merci d'en faire part directement au photographe sur place.
- 11.4. Tous les cas non prévus dans les présentes prescriptions seront tranchés par la Division Polysport Adultes.

COMITE CENTRAL TECHNIQUE

Pour la Division Polysport Adultes

Sylvie Kapeller

